

Résolution relative aux travaux de documentation
statistique et économique

- LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT se conformant aux points 1(b) et 1(c) de son mandat,
- Ayant examiné le rapport E/CN.11/38 préparé par le Secrétariat sur les attributions et méthodes de l'ECAFE,
- Considérant qu'une documentation statistique et économique sérieuse constitue une base indispensable pour toutes les activités de l'ECAFE,

I. En ce qui concerne les statistiques,

RECOMMANDE

Que tous les gouvernements intéressés et les autorités de contrôle au Japon et en Corée soient invités à fournir au Secrétariat de l'ECAFE toutes les données statistiques publiées périodiquement par ces gouvernements ou par des organismes compétents ainsi que toutes celles qui pourraient être demandées à ces gouvernements ou à ces organismes;

INVITE le Secrétariat

- (a) à s'organiser de façon à dépouiller, analyser et comparer les données statistiques ainsi recueillies; les spécialistes nécessaires pourront être engagés à cet effet;
- (b) à aider, dans l'organisation et le fonctionnement de leurs bureaux de statistiques, les pays qui en feront la demande;
- (c) dans le but d'unifier les unités de mesure et les méthodes statistiques, de façon à fournir une base de comparaison, à étudier le travail accompli dans ce domaine par le Congrès mondial de statistique prévu par la résolution du 29 mars 1947 du Conseil économique et social (Document E/409) par le Secrétariat des Nations Unies, par la Commission de statistique, par les Institutions spécialisées et autres organismes, et

/à présenter

- à présenter un rapport;
- (d) à diffuser aussi largement que possible les données statistiques ainsi réunies et analysées, parmi les membres de la Commission ou tout autre organisme qui pourrait le demander;
- (e) à rendre compte de l'exécution des présentes instructions à la Commission lors de la prochaine session à laquelle la section de statistique du Département des Affaires économiques des Nations Unies pourra être représentée.

II. En ce qui concerne la documentation économique

INVITE le Secrétariat

- (a) à réunir et à tenir à la disposition des membres et membres associés de la Commission les documents et les rapports sur les questions économiques intéressant l'Asie et l'Extrême-Orient;
- (b) à prendre contact avec les universités et instituts de recherches intéressés à l'Asie et à l'Extrême-Orient afin d'organiser des échanges gratuits de tous périodiques ou autres publications d'un caractère économique;
- (c) à publier un rapport de synthèse annuel sur les conditions et problèmes économiques des territoires de l'aire géographique de la Commission, ainsi qu'un rapport sur les activités de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient;
- (d) à rendre compte à la Commission, à la prochaine session, des progrès réalisés dans l'exécution des présentes instructions.